



# LIVRET D'ACCUEIL

## **FOYER SAINT JOSEPH**

Maison de Retraite – EHPAD

2 Rue de la Cage

76000 ROUEN

Tél : 02 35 71 29 35

Fax : 02 35 71 88 85

[foyersaintjoseph@wanadoo.fr](mailto:foyersaintjoseph@wanadoo.fr)



Dans un quartier calme,  
avec jardin...

...en centre ville



# BIENVENUE

Madame, Monsieur,

Vous avez choisi notre établissement pour être accueilli(e). Nous vous souhaitons la bienvenue et vous remercions de votre confiance. L'ensemble du personnel est à votre disposition pour que votre séjour se déroule dans les meilleures conditions. Toutes vos suggestions et remarques concernant l'amélioration de la qualité de nos services seront les bienvenues.

Pour vous guider dès votre arrivée, nous vous remettons ce livret d'accueil qui vous permettra de vous familiariser avec la vie de l'établissement et qui vous fournira des informations pratiques sur son fonctionnement.

N'hésitez pas à faire appel à nos services et à nous faire part de vos préoccupations, appréciations et suggestions. Elles nous aideront à améliorer votre confort et votre qualité de vie.

Avec ce livret d'accueil, vous trouverez la Charte des Droits et Libertés de la Personne Accueillie, le règlement de fonctionnement et le Contrat de séjour que vous devrez signer après l'avoir lu attentivement.

Nous sommes heureux de vous accueillir parmi nous et vous souhaitons un agréable séjour.

## **PRESENTATION GENERALE**

Le monastère Saint -Joseph de Rouen fut fondé par Mademoiselle Marie DELPECH De L'ETANG en 1642, pour y accueillir des orphelines de 6 à 18 ans.

Les religieuses se penchèrent sur l'enfance et la vieillesse en continuant à faire le bien dans le silence de la vie cachée.

Pendant la guerre de 1914/1918, le monastère ouvrit ses portes à des réfugiés de tout âge et de toute condition.

En septembre 1939, la deuxième guerre mondiale éclatait, et le monastère ouvrit à nouveau ses portes. Un des faits les plus douloureux, fut l'incendie de la cathédrale de Rouen dans la nuit du 1<sup>er</sup> au 2 juin 1944. Il fallut soustraire à la destruction des flammes, les archives et les registres. Nos soeurs s'y employèrent activement et ils furent déposés dans l'enceinte de la Communauté Saint-Joseph, avant d'être transportés sans péril dans le pavillon des archives de l'archevêché.

Aujourd'hui, le monastère a laissé la place à une maison de retraite médicalisée qui abrite 120 résidents de plus de 60 ans.

Ils ont à leur service un personnel de qualité et compétent.

Cette maison est une aire de repos, pour y passer des jours heureux. Il accueille les personnes valides et les personnes dépendantes. La signature de la convention tripartite a permis l'évolution de l'établissement en Etablissement d'Hébergement pour Personnes âgées Dépendantes, EHPAD, et permet une prise en charge humaine, médicale et psychologique si nécessaire.

Le « vieux couvent » traversa toutes les révolutions et les guerres, et se trouve après plus de trois siècles d'existence debout et toujours bien vivant, fidèle à ses valeurs d'accompagnement, organisé aujourd'hui en association à but non lucratif et habilitée à l'aide sociale.

Il est situé en centre ville, à l'abri de tout bruit et au milieu d'un jardin, à proximité du terminus Boulingrin du métro de ROUEN. Un parking est réservé aux visites des familles.

## **VOTRE ADMISSION**

A votre arrivée, le personnel du secrétariat vous accueille et vous conseille pour réaliser les formalités administratives qui sont indispensables à votre admission.

La décision d'admission est prise au vu des éléments du dossier de pré admission, en associant un avis médical.

Pour votre dossier administratif, vous devrez fournir :

- Votre carte de sécurité sociale et de mutuelle (carte vitale et attestation)
- La justification de vos ressources
- Votre feuille de non imposition (si vous n'êtes pas imposable)
- Un relevé d'identité bancaire ou postal
- Le nom, l'adresse et le téléphone de votre médecin
- Le nom, l'adresse et le téléphone des membres proches de votre famille
- Votre ancienne adresse
- La quittance de votre assurance responsabilité civile
- Le nom, l'adresse et le téléphone de votre notaire.

## **CONDITIONS FINANCIERES**

L'établissement est habilité à l'aide sociale.

Des aides financières (CAF, APA, aide sociale à l'hébergement) peuvent vous être allouées sous certaines conditions.

Vous pouvez vous rapprocher du service administratif pour tout renseignement.

## **LA VIE DANS L'ETABLISSEMENT**

### **- *Votre chambre***

L'établissement met à votre disposition une chambre équipée d'une douche à l'italienne. Les chambres individuelles, d'une surface d'environ 20m<sup>2</sup>, sont dotées d'un lit électrique médicalisé, d'une table de chevet, d'une chaise, d'une ligne téléphonique, d'une prise de télévision, d'un appel malade.

La chambre est personnalisable dans la limite de l'aménageable (bibelots, cadres, ...).

## **- Entretien**

Pour tout problème « technique », le signaler auprès du personnel soignant ou de l'accueil; l'agent de maintenance de l'établissement se fera un plaisir de vous dépanner.

## **- Les repas**



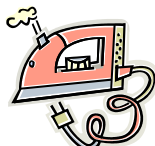
Les menus sont élaborés avec une diététicienne et sont affichés en salle de restaurant et distribués toutes les semaines à chaque résident.

Il existe différentes présentations adaptées aux capacités d'alimentation de chaque personne accueillie ; les menus spécifiques sont servis sur prescription médicale.

Les petits déjeuners sont servis dans les chambres entre 8h et 9h, les déjeuners et les dîners dans la salle de restaurant respectivement de 11h30 à 12h30 et de 18h30 à 19h30. Les goûters sont servis dans les chambres ou dans le restaurant (ou salon d'activités) pour les personnes participant aux activités.

Toutefois, sur avis médical ou sur avis de la direction et de l'équipe soignante, les repas peuvent être pris dans les chambres selon l'état de santé des pensionnaires.

## **- La lingerie**



Vous pouvez si vous le souhaitez bénéficier de notre service lingerie.

La lingère, en relation avec Nathalie responsable hôtelière, s'occupe de votre linge non délicat (lavage, séchage et repassage), de la mise à disposition dans votre chambre et de divers petits travaux de couture.

## **- L'accueil et le standard**



L'accueil et le standard sont ouverts

- en semaine de 9h à 13h et de 14h à 18h
- le week end de 10h à 13h et de 14h à 18h

## **- Les visites**

Les visites sont possibles de 14h à 18h.

Les résidents peuvent partager leur repas avec leurs proches à condition de le signaler à l'accueil 24 h à l'avance. Ces repas sont facturés selon le tarif en vigueur défini par l'établissement.

## **- Le téléphone**

Après souscription de l'option téléphonie, un numéro vous est fourni et vos proches peuvent vous appeler directement dans votre chambre, et de votre chambre, vous pouvez appeler l'extérieur.

## **- La boutique**

L'établissement est doté d'une petite boutique proposant des produits de confort aux résidents (gel-douche, gâteaux...).

## **- Le coiffeur**



Pour votre confort et votre bien-être, un coiffeur professionnel intervient hebdomadairement le mardi au sein du salon de coiffure de l'établissement au rez-de-chaussée.

Les tarifs sont affichés à l'accueil. Les frais restent à votre charge.

Vous pouvez prendre rendez-vous auprès de l'accueil.

Toutefois, vous êtes libre de choisir le coiffeur de votre choix.

## **- Le courrier**

Le courrier est distribué chaque jour.

Le courrier à expédier est posté chaque soir.

## **- Assurance / objets de valeur**

Il est demandé à chaque nouveau pensionnaire, la souscription d'une assurance « Responsabilité Civile ».

Les objets de valeur peuvent être déposés auprès de la Direction qui vous délivrera un reçu.

## **- Intervenants extérieurs**

Un pédicure intervient à la demande.

Le résident garde le libre choix de son médecin traitant.

L'établissement est en convention avec les équipes mobiles hospitalières de gériatrie, de psychiatrie, l'équipe mobile de soins palliatifs, un service d'hospitalisation à domicile.

## **- Informations complémentaires**

Pour avoir des nouvelles concernant la santé d'un résident vous pouvez téléphoner ou prendre rendez-vous avec les services soignants.

Pour avoir des renseignements administratifs vous pouvez téléphoner au secrétariat au 02 35 71 29 35.

## **- Service religieux :**



Sur demande auprès du personnel de l'accueil, vous pouvez recevoir la visite du Ministre du Culte de votre choix.

Un service religieux catholique est proposé ; il est célébré par un aumônier à la chapelle de l'établissement.

## **- Le Conseil de la Vie Sociale : CVS**

Le Conseil de la Vie Sociale est un lieu d'écoute, d'échange et d'expression sur toutes les questions intéressant le fonctionnement de l'établissement dans lequel est accueilli le résident.

Le conseil de la vie sociale favorise la participation des usagers. Il donne son avis et peut faire des propositions, notamment sur l'organisation intérieure et la vie quotidienne, les services thérapeutiques, les projets de travaux et d'équipements, la nature et le prix des

services rendus, l'affectation des locaux collectifs, l'entretien des locaux, les relogements prévus en cas de travaux ou de fermeture, l'animation de la vie institutionnelle et les mesures prises pour favoriser les relations entre ces participants ainsi que les modifications substantielles touchant aux conditions de prises en charge.

### **- Les sorties**

Si vous souhaitez sortir en famille, merci de le signaler à l'accueil ou aux infirmières en précisant vos heures de départ et de retour.

### **- Les règles de vie**

Le règlement de fonctionnement précise les éléments de relation à l'autre permettant d'assurer à chacun une qualité de vie.

### **- L'individualisation de l'accompagnement**

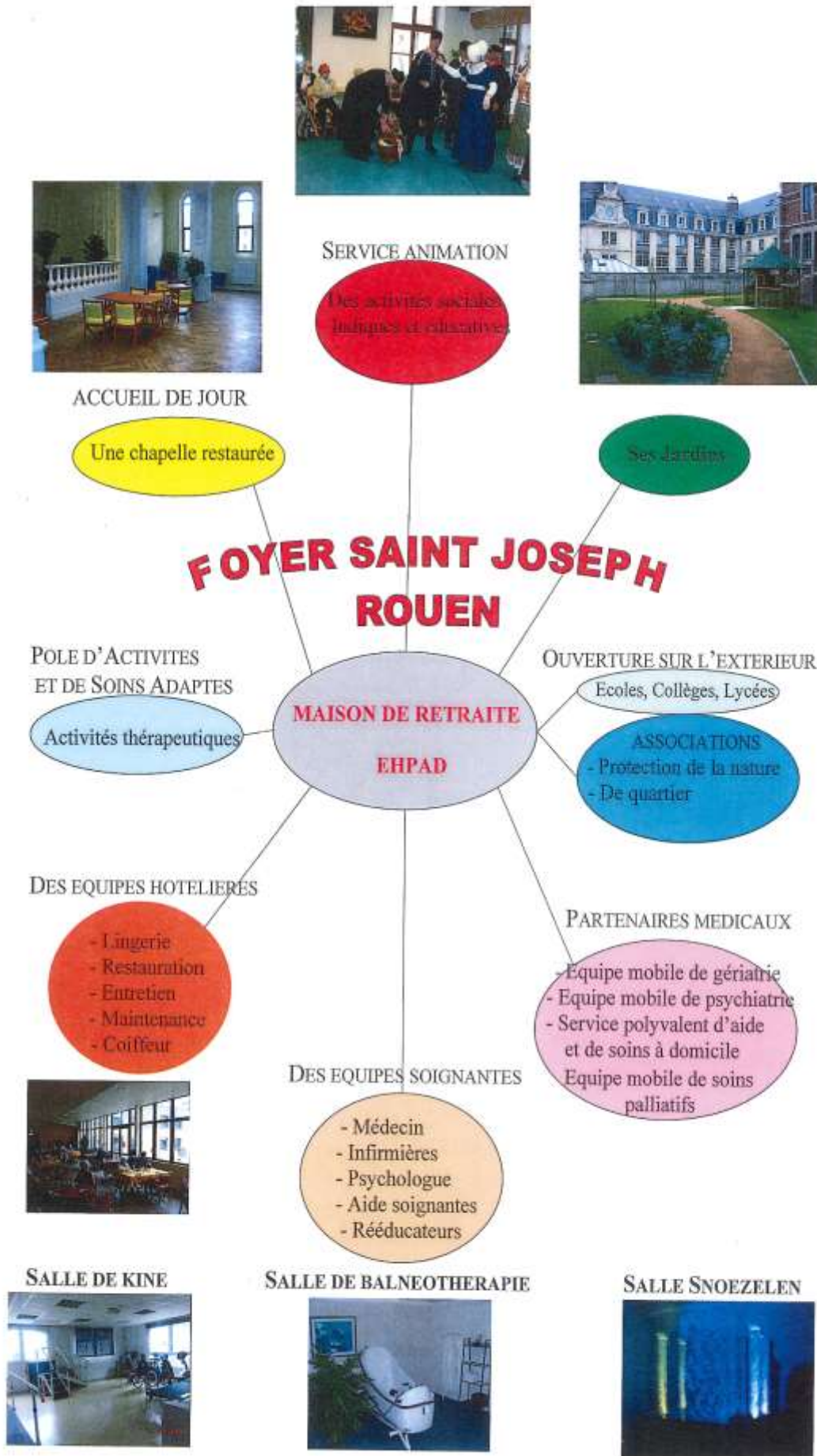
Un projet personnalisé est construit entre l'équipe et vous-même. Il précise les objectifs et prestations adaptés.

### **- Droits et obligations**

Le règlement de fonctionnement et le contrat de séjour précise chaque point, il est nécessaire de s'y référer.



# DESCRIPTION DE L'ETABLISSEMENT



## **- Brève description des locaux**

L'agencement des lieux, sur 4 niveaux desservis par 3 ascenseurs est en tous points étudié pour faciliter vos déplacements.

Au rez-de-chaussée, vous trouverez

- Les bureaux administratifs
- Les restaurants, y compris salle des invités
- La salle d'activité
- La salle de kinésithérapie
- Le salon de coiffure
- Les chambres 101 à 123

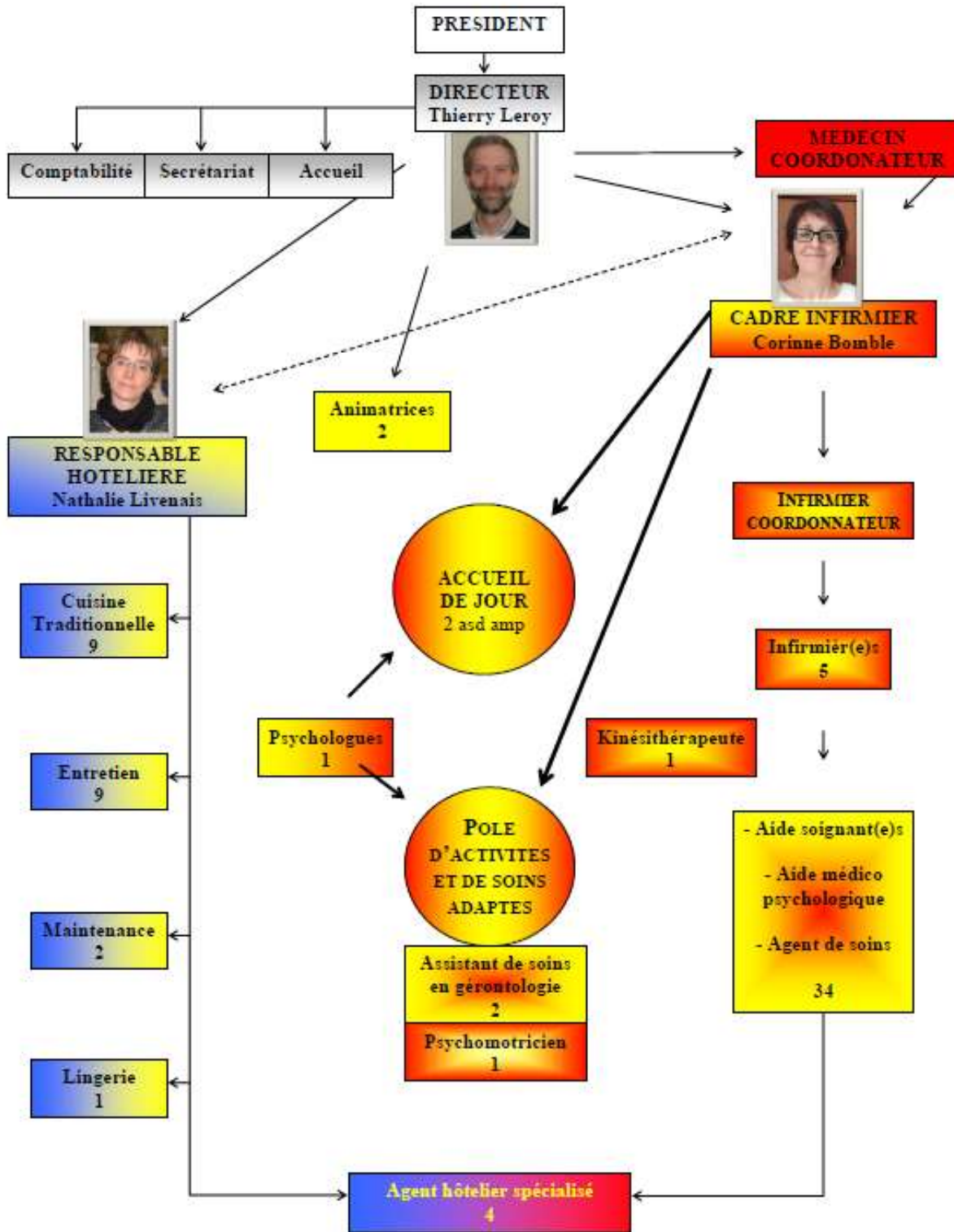
Au rez-de-jardin :

- Pôle d'activités et de soins adaptés
- Les chambres 01 à 23

Dans les étages

- La lingerie
- Le pôle soignant
- L'espace snoezelen et l'espace balnéothérapie
- Les chambres

# PRESENTATION DES PERSONNELS



**LOGISTIQUE**                      **SOCIAL**                      **SOINS**

- L'équipe médicale : le médecin coordonnateur veille à la qualité des soins et à la permanence des soins. Il coordonne les actions de l'équipe et a un rôle de conseil. Il établit le projet de soins de l'établissement en concertation avec ses confrères et les équipes de l'établissement.

- La psychologue : participe à l'évaluation gériatrique et au soutien sur prescription ;

- L'équipe paramédicale :

*Service infirmier*

Le cadre infirmier coordonne les services de soins.

Le personnel infirmier de jour et de nuit assure les soins techniques, la distribution et la prise effective des médicaments, le suivi de la douleur.

*Service aide-soignant, aide médico psychologique, agent de soins* : le personnel aide-soignant en collaboration avec les infirmiers(es) apporte une aide partielle ou complète pour les actes de la vie quotidienne (toilette, habillage, prise des repas).

*Service kinésithérapie* : le kinésithérapeute a en charge la réadaptation : autonomie dans les actes de la vie quotidienne, prévention/positionnement ; il organise des ateliers spécifiques (marche, Snoezelen).

*Psychomotricien* : sur indication médicale, la psychomotricienne évalue et rééduque (ou "entretient") les capacités perceptivo-motrices, cognitives et comportementales du sujet dans son environnement (atelier équilibre, atelier relaxation). Elle participe à l'équipe PASA.

- L'équipe d'animation :

Animatrices et assistantes de soins en gériatrie gèrent les activités et animations, pour les premières au sein de la maison de retraite, et pour les secondes au sein du pôle d'activités et de soins adaptés, PASA

- Les services généraux :

*Service lingerie* : la lingère est chargée de l'inventaire d'entrée et de sortie, de la collecte du linge sale et de la distribution du linge propre.

*Service entretien* : les agents d'entretien assurent l'entretien des parties communes et des chambres (sol, sanitaire...) selon les procédures établies.

*Service cuisine* :

Les cuisiniers : ils préparent les repas traditionnels et équilibrés (les menus sont réalisés avec une diététicienne) selon les régimes et textures prescrites.

Les agents de cuisine : ils servent les repas et sont, comme les cuisiniers, régulièrement à votre écoute afin de mieux adapter les repas à vos goûts et besoins.

□ *Service entretien technique* : l'entretien des jardins ainsi que les petites réparations sont assurés par les ouvriers d'entretien de l'établissement.

- Service administratif :

Il est à votre disposition pour vous renseigner et vous aider dans vos démarches administratives. Il peut noter vos rendez-vous de coiffeur, de pédicure ou appeler la personne dont vous avez besoin.

## **LES ACTIVITES**

### **- Les animations/ateliers**

Elles sont présentées au sein du journal mensuel de l'établissement.

Les animatrices vous entraîneront dans des activités, revues de presse, travail sur la mémoire, peinture, dans les relations avec les écoles,...

Vous profiterez comme bon vous semble du jardin et des salons et prendrez contact pour utiliser la bibliothèque.

## **ASSOCIATION SAINT JOSEPH**

Maison de retraite - EHPAD

2 Rue de la Cage 76000 ROUEN

☎ 02.35.71.29.35

### **Tarif journalier applicable au 1<sup>er</sup> Juillet 2017**

**Tarif Hébergement** : 58.83 €

**Dépôt de garantie** : 1764 € à remettre à l'entrée dans l'établissement.

**Tarif Dépendance** : le Gir correspond au niveau d'autonomie

Gir 1-2 : 22.89€ (APA, Allocation Personnalisée d'Autonomie : 16.72€)

Gir 3-4 : 14.52€ (APA : 8.35€)

Gir 5-6 : 6.17€

Pour les personnes du département, l'établissement perçoit l'APA.

Seul le tarif du Gir 5-6 correspondant au talon dépendance est à régler, quelque soit le Gir.